

Procès-verbal de la troisième réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), tenue dans la salle des audiences publiques, bureaux de la CCSN, au 280 rue Slater, Ottawa (Ontario), le mercredi 16 août 2000, à compter de 14 h 05.

---

Présents :

A.J. Bishop, présidente  
Y.M. Giroux  
A.R. Graham

G.C. Jack, secrétaire  
A. Nowack, conseillère juridique principale  
B. Gerestein, rédacteur du procès-verbal

Les conseillers de la Commission sont R. Cawthorn, J. Harvie, K. Pereira, P. St Michael, T. Taylor, J. Waddington et P. Webster.

#### Présidente et secrétaire

1. La présidente agit à titre de présidente de la réunion, et le secrétaire de la Commission fait fonction de secrétaire; le chef du Groupe des services à la Commission est le rédacteur du procès-verbal.

#### Constitution

2. Étant donné qu'un avis de convocation en bonne et due forme a été envoyé et qu'il y a quorum, la séance est reconnue comme légalement constituée.

3. Depuis la réunion de la CCSN tenue le 29 juin 2000, les documents CMD 00-M32 à CMD 00-M43 ont été distribués aux commissaires. Ils sont décrits plus en détails à l'annexe A.

#### Adoption de l'ordre du jour

4. La version révisée de l'ordre du jour, CMD 00-H33.1, est adoptée.

#### Procès-verbal de la réunion du 29 juin 2000 de la Commission canadienne de sûreté nucléaire

5. Les commissaires approuvent le procès-verbal de la réunion du 29 juin 2000 de la Commission; réf. CMD 00-M34.

**DÉCISION**

2000-08-16

### Suivi des réunions précédentes

6. Les commissaires reçoivent, à titre d'information, le rapport sur les questions découlant des réunions précédentes de la Commission de contrôle de l'énergie atomique; réf. CMD 00-M35.

7. Les commissaires reçoivent, à titre d'information, le rapport sur les questions découlant des audiences publiques et réunions précédentes de la Commission canadienne de sûreté nucléaire; réf. CMD 00-M36.

### Rapport des faits saillants

8. Les commissaires passent en revue le rapport des faits saillants n° 2000-02 avec le personnel de la CCSN; réf. CMD 00-M37.

Centrales nucléaires : En ce qui a trait à la centrale nucléaire de Pickering, le personnel de la CCSN prévoit que la centrale Pickering A pourrait être redémarrée au printemps de 2002, mais qu'OPG aimerait la remettre en service plus tôt. Il ajoute que Bruce Power Inc. a présenté une demande de permis d'exploitation pour les installations du complexe de Bruce. En réponse à la question d'un commissaire concernant une évaluation environnementale pour Bruce, la présidente indique qu'une telle évaluation n'est pas exigée.

Secrétariat et Réglementation du cycle du combustible et des matières nucléaires : Le personnel de la CCSN fait observer qu'un projet de décret d'exclusion pour le ministère de la Défense nationale a été préparé et soumis aux ministres concernés.

En réponse à la question d'un commissaire concernant le transport du combustible MOX (mélange d'oxyde d'uranium et d'oxyde de plutonium), le personnel de la CCSN indique que le conteneur a été approuvé.

Les commissaires discutent avec le personnel de la CCSN de deux événements, l'un mettant en cause de l'uranium usé, trouvé lors du démantèlement d'un avion à Montréal, l'autre le vol d'une jauge portative.

Les commissaires discutent ensuite avec le personnel de la CCSN de la question des barres d'arrêt du réacteur MAPLE I. Le personnel de la CCSN indique qu'il fait l'examen des causes et des mesures prises par EACL. La présidente lui demande de préparer un rapport complet sur la question pour la Commission dès que possible. J.-P. Labrie, EACL, passe en revue la situation concernant les barres d'arrêt et déclare qu'EACL effectue une analyse indépendante des causes fondamentales. Il fait un bref exposé et fait observer qu'une analyse indique que le problème concerne la conception des bagues; il indique que des mesures pour le corriger sont prises.

**SUIVI**

K. Pereira

Exemption temporaire

9. Les commissaires reçoivent du personnel de la CCSN une demande de modification du CMD 00-M19, approuvé lors de la réunion du 31 mai de la Commission. La demande porte sur une exemption temporaire de l'exigence d'utiliser un colis CI-2 à utilisation exclusive pour le transport de matières FAS-II et OCS-II aux termes du *Règlement sur l'emballage et le transport des substances nucléaires*. Réf. CMD 00-M41. (Suite au point 16)

Ontario Power Generation Inc. (OPG)

10. Les commissaires reçoivent pour information un exposé de R. Osborne, OPG, accompagné de G. Preston et J. Murphy, sur le rapport intitulé *Concluding Report of Initial Activities Regarding Independent Review Panel Report and Path Forward* (Bilan des activités initiales liées au rapport de la Commission indépendante d'examen et prochaines étapes); réf. CMD 00-M38 et 00-38.A. Les représentants d'OPG traitent des principales constatations contenues dans le rapport de la commission indépendante, y compris la transition d'Ontario Hydro à OPG et la nouvelle structure de gestion; la fermeture des centrales; le transfert des biens; la déréglementation et la concurrence dans l'industrie; le secteur nucléaire d'OPG; et le projet de loi 35.

J. Murphy traite les questions de ressources humaines chez OPG, y compris la santé et la sécurité; le groupe de promotion du mieux-être; les communications entre employés; le développement du leadership; et les initiatives stratégiques en matière de ressources humaines. Il souligne que la santé, la sûreté et la sécurité continuent d'être la grande priorité de la compagnie. Il traite également du partage des buts, de la diversité, du programme de médiateur, des relations de travail et de la sécurité.

2000-08-16

G. Preston fait ensuite le point sur les initiatives de la commission indépendante, y compris la formation, l'observation et l'encadrement, les rondes avant les changements de quart, et le programme de participation communautaire.

R. Osborne conclut en indiquant qu'OPG est déterminée à oeuvrer de concert avec les dirigeants et membres des syndicats, que sa préoccupation est d'assurer une transition réussie, qui tienne compte de l'évolution du marché et des forces de réglementation, et que son objectif est de maintenir une exploitation sûre, fiable et concurrentielle grâce à la participation réelle de tous les employés.

D. MacKinnon, président du Syndicat des travailleurs et travailleuses de l'énergie, fait un exposé sur la participation et le point de vue du syndicat. Il fait observer que les employés syndiqués et les dirigeants oeuvrent ensemble de façon plus harmonieuse que dans le passé.

C. Throop, président de la Society of Energy Professionals, fait un exposé sur le point de vue de son organisation concernant les relations patronales-syndicales. Il constate que des améliorations ont eu lieu et que la situation continue de s'améliorer.

Le personnel de la CCSN déclare qu'OPG a traité les questions soulevées dans le rapport de la commission indépendante et que, si les programmes peuvent se poursuivre de façon soutenue, on devrait voir des progrès. Il ajoute que des indicateurs de rendement doivent être élaborés.

En conclusion, la présidente note que des progrès ont été faits et qu'il s'agit de maintenir cette lancée positive.

#### Accréditation du personnel d'exploitation des centrales nucléaires

11. Les commissaires reçoivent pour information une mise à jour du personnel de la CCSN sur l'adoption à la CCSN d'une limite de cinq ans applicable à l'accréditation du personnel d'exploitation des centrales nucléaires; réf. CMD 00-M39.

#### Programme de recherche et de soutien pour l'exercice 2000/2001

12. Les commissaires reçoivent pour information le rapport, demandé à la réunion du 29 juin au personnel de la CCSN, concernant le Programme de recherche et de soutien pour l'exercice 2000/2001; réf. CMD 00-M40.

Surexposition aux extrémités d'un technologue à Barrie (Ontario)

13. Les commissaires discutent avec le personnel de la CCSN du rapport de suivi concernant un cas possible de surexposition des extrémités d'un technologue de médecine nucléaire à Barrie (Ontario); réf. CMD 00-M42.

Information du public en cas de perte ou de vol de substances nucléaires ou d'appareils à rayonnement

14. Les commissaires reçoivent pour information un rapport du personnel de la CCSN concernant l'élaboration de procédures pour informer le public en cas de perte ou de vol de substances nucléaires ou d'appareils à rayonnement; réf. CMD 00-M43.

(La séance se poursuit à huis clos à 15 h 20.)

Exemption temporaire (Suite du point 9)

15. Aux termes de l'article 7 de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, la Commission canadienne de sûreté nucléaire soustrait les expéditeurs et les transporteurs de matières FAS-II de faible activité spécifique ou les objets contaminés superficiellement OCS-II, transportés dans des colis à utilisation exclusive de l'application du paragraphe 16(4) du *Règlement sur l'emballage et le transport des substances nucléaires*. Ce paragraphe stipule que l'expéditeur et le transporteur d'une matière radioactive doivent se conformer au paragraphe 426 du Règlement de l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique). L'exemption, qui expire le 30 novembre 2001, est accordée sous réserve que les matières radioactives FAS-II ou OCS-II seront transportées dans un colis CI-I d'utilisation exclusive. L'exemption n° 10 du CMD 00-M19, intitulé Plan de transition, approuvé lors de la réunion du 31 mai 2000 de la Commission, est révoquée et la présente exemption lui est substituée.

**DÉCISION**

2000-08-16

Ajournement

16. La séance est ajournée par consensus à 15 h 25.

---

Présidente

---

Rédacteur du procès-verbal

---

Secrétaire